



DECISION DU PRESIDENT

N° 2023 /024

1.1 Marché public

MARCHE PUBLIC POUR LA FOURNITURE DES VETEMENTS DE TRAVAIL ET DES CHAUSSURES DE SECURITE POUR LE PERSONNEL DE LA CCCPS

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président pour les tâches de gestion courante ;

CONSIDERANT les besoins de la collectivité en vêtements de travail et des chaussures de sécurité pour le personnel de la CCCPS ;

CONSIDERANT la consultation effectuée auprès de fournisseurs spécialisés du 31 mars 2023 au 20 avril 2023 ;

CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu d'allotir ce marché ;

CONSIDERANT la proposition financière et technique reçue de la société LOPEZ pour un montant de 3 085,10 € HT sur la base d'un devis quantitatif estimatif valant bordereau des prix unitaires ;

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget général 2023 – imputation 60636 ;

DECIDE

Article 1 : de signer le marché de fourniture des vêtements de travail et des chaussures de sécurité pour le personnel de la CCCPS avec la société LOPEZ – 70 avenue Pierre Brossolette – 26 800 Portes-lès-Valence.

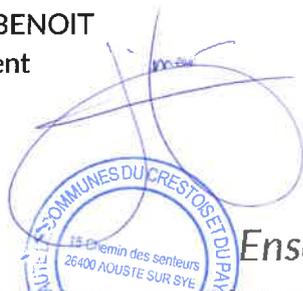
Le marché est un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire comportant un montant maximum de 6 000 € HT sur la durée du marché, soit de mai à fin décembre 2023.

Article 2 : la présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Fait à AOUSTE SUR SYE, le **05 MAI 2023**

Denis BENOIT
Président



Affichée le : **05 MAI 2023**

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHATEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE